

L'exposition

« 200 ANS DE CODE CIVIL

Des lois qui nous rassemblent »

a été organisée par l'Assemblée nationale et la Cour de cassation.

Comité d'organisation

Président : M. Jean-Louis Halpérin, professeur à l'École normale supérieure, membre du Comité scientifique
Mme Andrée Chauleur, conservatrice générale honoraire du patrimoine, commissaire de l'exposition, membre du Comité scientifique
M. Eudes Chigé, directeur de la bibliothèque de la Cour de cassation, membre du Comité scientifique
M. Fabrice Costa, directeur et le service de la bibliothèque de l'Assemblée nationale
M. Laurent Klein, directeur et le service des archives et de la recherche historique parlementaire de l'Assemblée nationale
M. Yves Ozanam, archiviste de l'Ordre des avocats à la Cour d'appel de Paris, membre du Comité scientifique
Mme Karina Perez Arroyo, conseiller et le service de la communication et de l'information multimédia de l'Assemblée nationale.

REMERCIEMENTS :

Le Bâtonnier de l'Ordre des avocats à la Cour d'appel de Paris



Institut national de l'audiovisuel

Agence Giraudon - Bridgeman Art Library / Bibliothèque Cujas / Bibliothèque de l'Assemblée nationale / Bibliothèque de la Cour de cassation / Bibliothèque historique de la Ville de Paris / Bibliothèque Marguerite-Durand / Bibliothèque nationale de France / Ayants droit du doyen Carbonnier / Centre des Archives d'Outre-Mer / Centre historique des Archives nationales / Châteaux de Malmaison et Bois-Préau / Conseil supérieur du notariat / M. Nassim Ghalimi / Maison de Balzac / Maison de Victor Hugo / Musée Carnavalet / Musée des Beaux-Arts, Troyes / Musée Girodet, Montargis / Musée de la Révolution française, Vizille / Musée des Beaux-Arts, Dunkerque / Photothèque des musées de la Ville de Paris / Réunion des musées nationaux / Roger-Viollet / M. Philippe Soussan.

Direction de projet et muséographie : ABAQUE, François Aulas, Bruno Mousset

Scénographie : Mitia Claisse, Marianne Klapisch

Graphisme : Jeanne Bovier-Lapierre

Crédits images :

Ordre des avocats à la Cour de Paris
Cour de cassation
Centre historique des Archives nationales
Bibliothèque Cujas
Musée des Beaux-Arts de Troyes, photographie : Jean-Marie Protte
Bibliothèque Marguerite-Durand
Coll. Particulière
Assemblée nationale
Sauf mention, toutes illustrations : droits réservés.

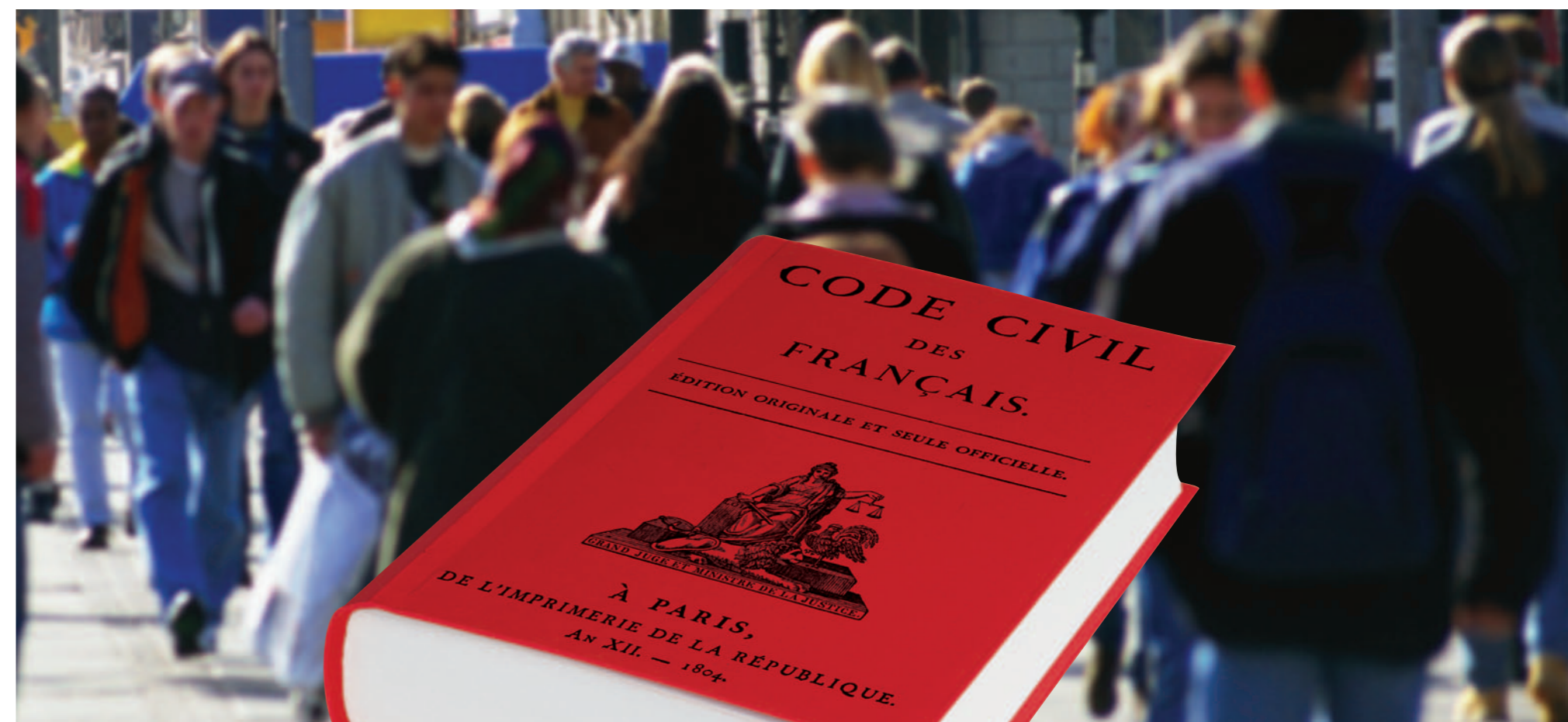
Le Journal de l'exposition de l'Assemblée nationale est édité par l'Assemblée nationale.
Directeur de la publication : Yves Michel,
Secrétaire général de l'Assemblée nationale
ISSN en cours. Dépôt légal : 1^{er} trimestre 2004

www.assemblee-nationale.fr

PC Paris B 337 863 005 - Photos : C. Malette, PhotoAlto, D.R.



200 ANS DE CODE CIVIL Des lois qui nous rassemblent



JOURNAL DE L'EXPOSITION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

du 12 mars au 15 mai 2004

TOUT FRANÇAIS JOUIRA DES DROITS CIVILS.

Article 8 du Code civil

Jean-Louis DEBRÉ PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Le Code civil a 200 ans. Depuis sa promulgation le 21 mars 1804, il occupe une place particulière dans notre mémoire collective et dans notre système juridique.

Tous les élèves des écoles de France ont appris que le Code civil est le fruit de l'énergie réformatrice de Napoléon Bonaparte, l'aboutissement du processus d'unification du droit français engagé pendant la Révolution française et l'héritier de la passion universaliste des encyclopédistes et des philosophes du Siècle des lumières.

Toutes les sensibilités politiques ont donc pu se reconnaître dans le Code civil. C'est ce qui explique qu'aucun des régimes politiques qui succédèrent à l'Empire n'abrogea le Code civil. Si certains ont envisagé de le refondre ou d'en reprendre totalement la rédaction au début du XX^e siècle ou au lendemain de la Libération, ces tentatives n'ont pas abouti et le Code civil a servi de support, en conservant son plan et sa numérotation, aux grandes réformes du droit de la famille menées depuis le début des années 60 ou à la législation dans le domaine de la bioéthique.

Sa modernité et son étonnante adaptabilité ont permis au Code civil d'accompagner la transformation de notre société passée en deux siècles d'une organisation patriarcale à l'affirmation de l'égalité entre hommes et femmes.

La rédaction du Code civil demeure aujourd'hui une référence pour le législateur. Notre pays a connu depuis la chute de l'Empire plusieurs régimes politiques, plusieurs constitutions. Le Code civil est demeuré l'instrument juridique et politique dans lequel se sont cristallisées les idées autour desquelles la société française s'est constituée puis transformée sans jamais se rompre depuis la Révolution française.

C'est pourquoi j'ai souhaité qu'à l'occasion de ce bicentenaire se tienne à l'Assemblée nationale une exposition permettant au public le plus large et de façon vivante de revenir aux sources du Code civil, à l'histoire de sa rédaction, de mesurer son rayonnement, de mieux comprendre l'influence de cet ouvrage, devenu un mythe fondateur de notre société, sur le quotidien de tous les Français.

Je souhaite donc à chaque visiteur une stimulante promenade intellectuelle, des Institutes de l'empereur Justinien aux débats les plus actuels, en passant par le cabinet reconstitué d'un juriste du XIX^e siècle.



LE JUGE QUI REFUSERA DE JUGER,
SOUS PRÉTEXTE DU SILENCE,
DE L'OBSCURITÉ OU DE
L'INSUFFISANCE DE LA LOI,
POURRA ÊTRE POURSUIVI COMME
COUPABLE DE DÉNI DE JUSTICE.

Article 4 du Code civil

Guy CANIVET PREMIER PRÉSIDENT DE LA COUR DE CASSATION

Réunir pour quelques semaines dans un lieu symbolique des œuvres et documents retraçant la vie du Code civil pouvait passer, il y a peu de temps encore, pour un rêve irréalisable ; mais pour notre plus grande satisfaction, cette exposition a pu voir le jour grâce à l'Assemblée nationale.

L'exposition, retracée dans le présent journal, qui constitue un temps fort de la célébration du bicentenaire du Code civil, invite à la traversée de deux cents ans d'histoire ; à travers quatre parties permettant de scander les grandes étapes qui ont marqué la vie de l'œuvre législative célébrée, le spectateur va notamment découvrir la genèse du code, son rayonnement et son évolution.

Alors que le rappel du Premier Empire sera présent tout au long de l'année 2004, le visiteur se devait de pénétrer dans l'univers de l'exposition par l'histoire du code ; en effet, comme l'a écrit le doyen Carbonnier, « c'est par l'histoire que le Code civil est entré dans notre mémoire ».

Outre le plaisir esthétique que le visiteur aura en découvrant notamment le bas-relief de Simart ou le tableau de Girodet, il pourra aussi appréhender les raisons pour lesquelles le pacte social

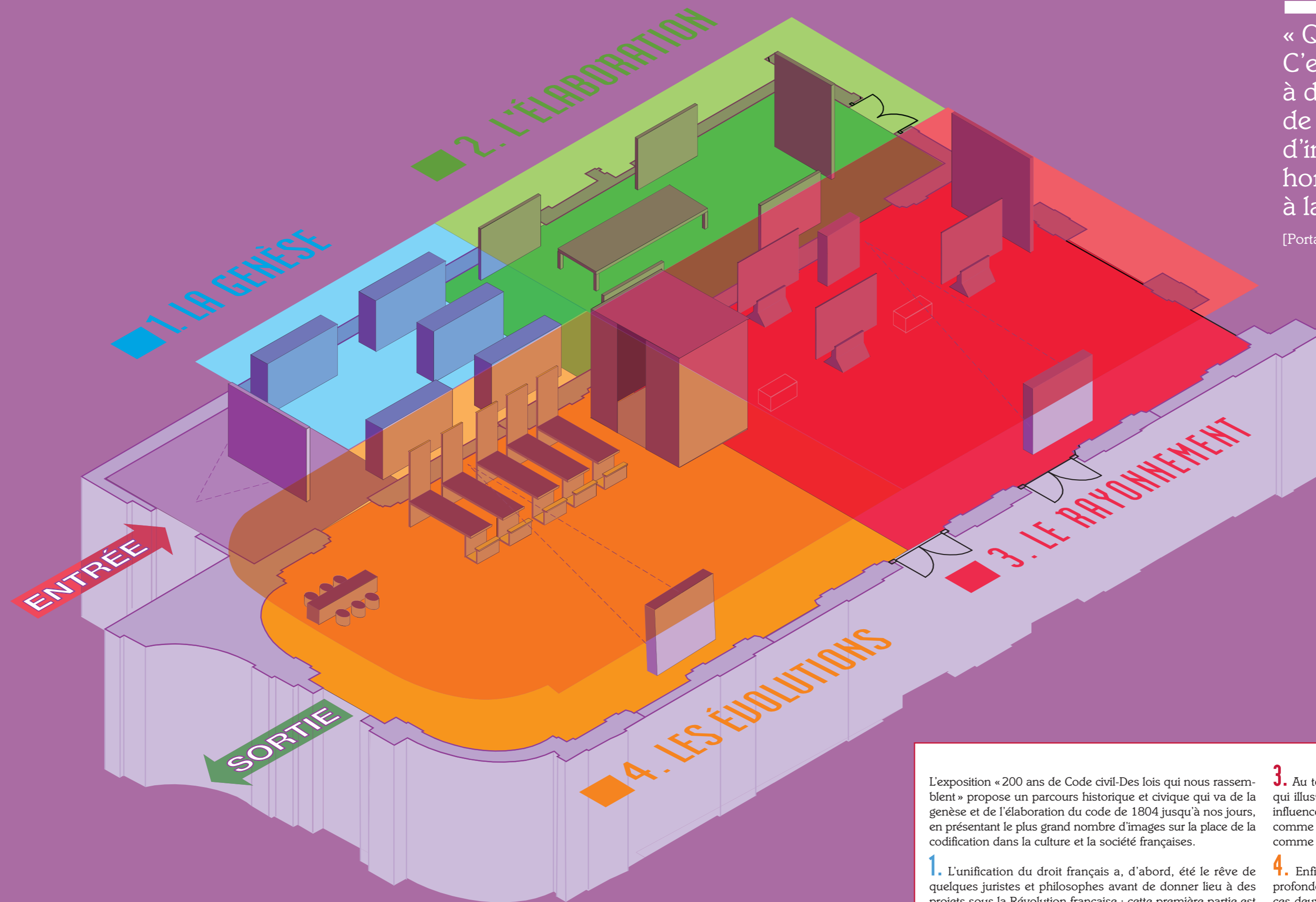
que fut le Code civil des Français est, en ce troisième millénaire, toujours présent, que ce soit dans l'actualité du législateur, dans celle du juge ou dans la vie quotidienne de chaque citoyen.

En effet, pour ce dernier, le Code civil est, avant tout, celui qui porte en son sein le droit des personnes ; peut-être sera-t-il surpris lorsqu'il découvrira que les idées fortes qui ont inspiré le Code civil sont encore présentes dans notre système juridique.

Bien sûr des zones d'ombre existent et le Code civil d'aujourd'hui n'a plus sa cohérence d'origine tant les lois spéciales se multiplient ; néanmoins, ce code est toujours là ; il a suivi les évolutions sociologiques, politiques, économiques et sociales qui ont marqué la transformation de la société française ; il en est ainsi de celle qui a conduit à la refonte du droit de la famille, présentée dans cette exposition.

Puisque le Code civil n'est pas seulement « symbole du temps arrêté » mais aussi devenir, le visiteur quittera cette exposition en s'interrogeant sur le code de demain et sur sa place en Europe et dans le monde.





« Qu'est-ce qu'un Code civil ?
C'est un corps de lois destinées
à diriger et à fixer les relations
de sociabilité, de famille et
d'intérêt qu'ont entre eux les
hommes qui appartiennent
à la même cité. »

[Portalis]

PLAN DE L'EXPOSITION

L'exposition « 200 ans de Code civil-Des lois qui nous rassemblent » propose un parcours historique et civique qui va de la genèse et de l'élaboration du code de 1804 jusqu'à nos jours, en présentant le plus grand nombre d'images sur la place de la codification dans la culture et la société françaises.

1. L'unification du droit français a, d'abord, été le rêve de quelques juristes et philosophes avant de donner lieu à des projets sous la Révolution française : cette première partie est consacrée à la genèse d'un code encore virtuel.

2. Puis vient le moment de l'élaboration proprement dite, sous le Consulat, qui aboutit à la promulgation du Code civil en 1804. Le Code civil est rédigé, voté sous forme de lois et diffusé dans tous les territoires soumis à la domination napoléonienne.

3. Au tournant de la galerie, le visiteur découvre les œuvres qui illustrent le rayonnement indiscutable du Code civil, son influence en France et à l'étranger, sa portée pour les juristes comme pour l'ensemble des citoyens. Le Code civil apparaît comme un monument du droit connu de tous.

4. Enfin, dans la dernière partie, chacun peut saisir les profondes métamorphoses du texte du Code civil au cours de ces deux siècles, en relation avec les transformations sociales, économiques et culturelles. De la caricature de presse du XIX^e siècle à l'image télévisuelle la plus récente, ce kaléidoscope invite à réfléchir sur les lois qui rassemblent les membres d'une même société civile et politique, selon la définition donnée au Code civil par Portalis, l'un de ses rédacteurs.